

## Projet de fusion "Delémont et sa couronne"

Bourrignon, Châtillon, Courrendlin, Courtételle, Delémont, Develier, Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Rebeuvelier, Rossemaison, Vellerat, Soyhières (observatrice)

---

### Communiqué de presse

Prochaines étapes du projet de fusion « Delémont et sa couronne »

## Des fusions à périmètres réduits devraient voir le jour à court terme

Courrendlin, le 12 juillet 2016)

Le Comité de fusion du projet de regroupement entre Delémont et sa couronne (14 communes) a décidé de la suite à donner à ses travaux lors de sa séance du 6 juillet dernier. Il a pris en compte les résultats du sondage d'opinion réalisé entre le 21 mars et le 25 avril 2016 auprès des populations concernées ainsi que les déterminations des exécutifs communaux, consultés entre fin mai et mi-juin 2016.

Porté sur le souci d'une vision à moyen terme, le Comité de fusion a décidé de privilégier des projets de fusion de périmètres réduits par rapport à l'ambition d'une fusion à 14 communes, voire 11 en écartant celles dont les populations étaient clairement opposées à la fusion selon le sondage d'opinion (Châtillon, Courtételle et Movelier).

Les réformes institutionnelles demandent réalisme et patience

Le projet de regroupement de Delémont et sa couronne a été conduit avec réalisme et patience. Ces valeurs doivent également présider à l'orientation future en fonction des résultats prévisibles des votations populaires. Selon le Comité de fusion, le forcing autour d'un projet trop ambitieux n'aurait pour résultat que de retarder durablement toute évolution de la carte communale dans la région de Delémont. A l'inverse, le lancement de projets de fusion à moindre échelle est un premier pas prometteur.

Les fusions partielles sont un premier succès important

Selon Christophe Riat, maire de Develier et président du Comité de fusion, « *le sondage d'opinion a clairement indiqué que le statu quo institutionnel n'est globalement pas soutenu, mais que l'ampleur d'une fusion à 14 communes et le calendrier prévu suscitent des réserves* ». Sachant que toute réforme du nombre des communes demande du temps, Christophe Riat considère comme un premier succès important le fait que le projet initial essaime en des démarches de regroupements sectoriels. Selon lui, « *l'élan est donné et la réussite de premières fusions conduira avec le temps à la consolidation institutionnelle entre Delémont et sa couronne, dans l'intérêt de l'ensemble de la région* ».

Deux premiers projets

Le Comité de fusion de 14 maires devrait céder la place à deux nouveaux comités de fusion à fin septembre 2016. Le premier projet sera lancé entre Develier et Bourrignon, avec pour

objectif une votation en 2017 et une entrée en vigueur en 2019, soit une année après le terme de la législature en cours. La possibilité de maintenir en place les autorités actuelles pour une année supplémentaire (2019) est en cours de clarification auprès des services cantonaux.

Le second projet dont le lancement est très probable regroupera Courrendlin, Rebeuvelier, Vellerat, Châtillon et Rossemaison. Les conseils communaux concernés procéderont à une ultime évaluation à la rentrée d'août, après quoi les communes partantes débiteront les travaux préparatoires. L'objectif est également une votation populaire en 2017. L'entrée en vigueur de la commune fusionnée est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Au sujet des communes du Haut Plateau (Pleigne, Mettembert, Movelier et Ederswiler), les réflexions se poursuivent notamment à Pleigne et Mettembert, dont les exécutifs sont favorables au principe d'une fusion.

### Des bases solides

Les projets qui débiteront cet automne pourront s'appuyer sur les travaux à la fois complets et détaillés réalisés sous l'égide du Comité de fusion mis en place par les exécutifs de Delémont et des 13 communes de sa couronne. Il en découlera des gains de temps précieux et des économies de coûts significatives.

### Et Delémont ?

Dans le contexte actuel, l'exécutif delémontain ainsi que le Comité de fusion sont d'avis que la capitale doit rester à l'écart de regroupements sectoriels. Non qu'elle se refuse à accueillir une ou plusieurs autres communes, mais la disproportion de taille entre la capitale et ses voisines éventuellement intéressées compliquerait la mise en place d'institutions politiques à même de satisfaire les populations concernées.

### Renseignements complémentaires

Christophe Riat, président du comité de fusion et maire de Develier  
Place de la Poste 2, 2802 Develier / [riat.christophe@gmail.com](mailto:riat.christophe@gmail.com) / 079 873 87 91 (*en vacances à partir du 16.07.2016*).